



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/IG.74/1
15 juin 1987

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Cinquième réunion ordinaire des Parties
contractantes à la Convention pour la protection
de la mer Méditerranée contre la pollution et aux
protocoles y relatifs

Athènes, 7 - 11 septembre 1987

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Organisation des travaux
6. Vérification des pouvoirs
7. Rapport du Directeur exécutif sur l'application du Plan d'action et de la Déclaration de Gênes en 1986-1987 et recommandations concernant les activités à entreprendre pendant la période biennale 1988-1989, avec leurs incidences financières.
8. Convention-cadre relative à la protection de l'environnement méditerranéen et protocoles y relatifs avec leurs annexes techniques
 - a. Application de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution
 - b. Application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs
 - c. Application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique
 - d. Application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique
 - e. Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées en Méditerranée
 - f. Diverses questions d'ordre juridique
9. Planification intégrée du développement et gestion des ressources du bassin méditerranéen.
 - a. Plan Bleu
 - b. Programme d'actions prioritaires
 - c. Aires spécialement protégées

10. Programme coordonnée de surveillance continue et de recherche en matière de pollution en Méditerranée (MED POL - Phase II).
 - a. Surveillance continue
 - b. Recherche
 - c. Application scientifique/technique des protocoles relatifs à la pollution d'origine tellurique et aux immersions
 - d. Critères de qualité du milieu
11. Incidences institutionnelles et financières du Plan d'action
 - a. Coordination
 - b. Réunions
 - c. Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures
 - d. Formation et échange d'informations
 - e. Position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
 - f. Adoption du budget et des contributions pour la période biennale 1988-1989
12. Date et lieu de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes
13. Question diverses
14. Adoption du rapport
15. Clôture de la réunion